

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 juillet 2025 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Guy Roy, maire.

Est également présente, Madame Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Guy Roy, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2025-07-4825

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2025
4. Étude et adoption des comptes
5. Entente entraide incendie
6. Autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – Travaux sur lot 4545612 – Reprofilage du 5^e Rang Nord au passage à niveau du chemin de fer Québec Central
7. Asphaltage – Réparation Rang 8 Sud
8. Débroussaillage – Ancienne Route 1
9. Proposition de service embauche responsable des travaux publics – Marc-André Paré consultant Inc.
10. Offre de services professionnels – Correction d'un ponceau public – Vieille Route
11. Réparation sculptures Sentier des mineurs
12. Lecture de la correspondance
 - 12.1 Campagne de financement Moisson Beauce
 - 12.2 Recycl Québec – Programme d'aide au compostage
 - 12.3 Ordonnance initiale, Asbestos corporation limited
 - 12.4 Demande de partenariat – Marché de Noël de la cabane
 - 12.5 Bilan incendie et premiers répondants
13. Voirie
14. Suivi des dossiers
15. Compte rendu des comités
16. Divers
17. Période de questions
18. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté et que le point divers demeure ouvert.

Adoptée

2025-07-4826

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2025

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 au moins 48 heures avant la tenue des présentes et les membres du conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 2 juin 2025 soit adopté.

Adoptée

2025-07-4827

4. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses ont été préparées;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par le conseiller M. Jason Nadeau et résolu à l'unanimité d'approuver et payer un montant de 250 723.91\$ pour pourvoir aux comptes à payer présentés, sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit.

Adoptée

2025-07-4828

5. ENTENTE ENTRAIDE INCENDIE

ATTENDU QU'une entente d'entraide incendie intermunicipale est à signer entre la MRC des Appalaches et ces 19 municipalités;

Il est proposé par M. François Paré
Et résolu unanimement

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus l'entente intermunicipale pour l'entraide incendie à intervenir avec les 19 municipalités de la MRC des Appalaches.

Adoptée

2025-07-4829

6. AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – TRAVAUX SUR LE LOT 4545612 – REPROFILAGE DU 5^E RANG NORD AU PASSAGE À NIVEAU DU CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) prévoit réaliser des travaux de reprofilage de la chaussée au passage à niveau du chemin de fer Québec Central situé au 5e rang Nord à Sacré-Cœur-de-Jésus;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent une intervention sur une portion du lot 4545612 du cadastre rénové du Québec, propriété de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la durée des travaux est estimée à une semaine et qu'une fermeture complète du 5e rang Nord sera requise durant cette période ;

ATTENDU QUE le MTMD s'engage à remettre une structure de chaussée équivalente ou supérieure à celle en place avant les travaux;

ATTENDU QUE le MTMD s'engage également à fournir à la Municipalité les plans « tel que construit » (TQC) du passage à niveau reconstruit ;

Il est proposé par M. François Paré
Et résolu unanimement

QUE le MTMD fournisse à la municipalité, avant le début des travaux, les plans afin que la municipalité puisse examiner les travaux projetés en amont de leur réalisation et afin que la municipalité puisse donner autorisation pour le début des travaux;

QUE le conseil municipal autorise le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) à intervenir sur une partie du lot 4545612 du cadastre rénové du Québec afin de procéder aux travaux de reprofilage de la chaussée au passage à niveau du chemin de fer Québec Central, situé au 5e rang Nord ;

QUE ces travaux puissent entraîner la fermeture complète du 5e rang Nord pour une durée maximale d'une semaine ;

QUE le MTMD s'engage à remettre une structure de chaussée équivalente ou supérieure à l'existant ;

QUE le MTMD fournisse à la Municipalité les plans «tel que construit» (TQC) du passage à niveau reconstruit.

Adoptée

2025-07-4830

7. ASPHALTAGE – RÉPARATION RANG 8 SUD

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a procédé à une demande de prix sur invitation pour une réparation d'asphaltage sur le Rang 8 Sud;

ATTENDU QUE la municipalité a, sur invitation fait 3 demandes de prix, soit à Pavage Jean-Luc Roy, Asphalte Langlois Inc. et Asphalte Nicolas Lachance Inc.

ATTENDU QUE les demandes de prix reçus sont les suivantes :

RÉPARATION APHALTAGE RANG 8 SUD	
Soumissionnaires	Montant (tx en sus)
Pavage Jean-Luc Roy	33 375.00\$
Asphalte Langlois Inc.	33 269.00\$
Asphalte Nicolas Lachance Inc.	33 113.51\$

Il est proposé par M. André Giguère
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal accepte l'offre et octroie le contrat à Asphalte Nicolas Lachance au montant de 33 113.51\$ taxes en sus;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance du contrat en demeure inchangée.

Adoptée

2025-07-4831

8. DÉBROUSSAILLAGE – ANCIENNE ROUTE 1

ATTENDU QUE depuis quelques années, le débroussaillage de l'Ancienne Route 1 est effectué par M. Yvon Lachance;

Il est proposé par M. Valmond Lessard
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal autorise M. Yvon Lachance à procéder au débroussaillage sur l'Ancienne Route 1, au montant de 60.00\$/hre.

Adoptée

2025-07-4832

9. PROPOSITION DE SERVICE - EMBAUCHE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS – MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC.

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une offre d'emploi pour combler le poste de responsable des travaux publics de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus;

ATTENDU QUE le processus de recrutement entrepris n'a pas permis d'identifier de candidat répondant adéquatement aux besoins et exigences du poste;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite relancer le processus d'embauche via l'expertise d'un consultant en gestion des ressources humaines et en management afin d'assurer l'efficacité et le succès du processus;

Il est proposé par M. Stéphane Paré
Et résolu unanimement

QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus mandate Marc-André-Paré consultant Inc. pour l'accompagnement dans la relance du processus d'embauche;

QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus accepte la proposition de service pour l'embauche d'un responsable des travaux publics de Marc-André Paré consultant Inc. au montant de 2 125.00\$, taxes en sus.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance du contrat en demeure inchangée.

Adoptée

10. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CORRECTION D'UN PONCEAU PUBLIC – VIEILLE ROUTE

Ce point est reporté à une séance ultérieure de ce conseil.

2025-07-4833

11. RÉPARATION SCULPTURES SENTIER DES MINEURS

ATTENDU QU'au sentier des mineurs un total de 74 sculptures a été créé entre 2005 et 2014;

ATTENDU QU'avec les intempéries ces sculptures ont besoin d'être réparé;

ATTENDU QU'environ 16 sculptures sont restantes;

ATTENDU QUE M. Marcel Lafleur a déposé une demande pour la réparation des sculptures restantes;

Il est proposé par M. Alain Faucher
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus autorise et mandate M. Marcel Lafleur a effectué la réparation des sculptures restantes au Sentier des mineurs pour un montant de 25\$/h;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de plaque en aluminium au coût de 20\$(tx en sus) chaque et l'écriture/gravure de chacun de poème au coût de 20\$ chaque (tx en sus).

Adoptée

12. LECTURE CORRESPONDANCE

2025-07-4834

12.1 CAMPAGNE DE FINANCEMENT MOISSON BEAUCE

ATTENDU QU'une correspondance a été reçu pour leur campagne annuelle de la part de Moisson Beauce;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite le soutien des municipalités de la région dans le cadre de sa campagne annuelle de financement sous le thème « Ensemble, pour nourrir les gens d'ici », afin d'assurer la poursuite de sa mission ;

ATTENDU QUE la valeur redistribuée aux organismes de la MRC des Appalaches du 1 avril 2024 et 31 mars 2025 est de 2 508 804\$;

ATTENDU QUE 22 % des denrées redistribuées par Moisson Beauce sont destinées à des organismes de la MRC des Appalaches, incluant potentiellement des bénéficiaires de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge important d'appuyer les efforts de Moisson Beauce pour lutter contre l'insécurité alimentaire et soutenir le mieux-être des citoyens vulnérables de notre communauté ;

Il est proposé par M. Jason Nadeau
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus exprime son soutien à la campagne de financement annuelle de Moisson Beauce à la hauteur de 250\$;

Adoptée

12.2 RECYCL QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus avait soumis un projet dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire de Recyc-Québec ;

QUE RECYC-QUÉBEC, à la suite de l'analyse des documents de reddition de comptes 2024, a confirmé la conformité des documents transmis par la municipalité ;

QUE dans une lettre datée du 4 juin 2025 provenant de Recyc-Québec, nous avons confirmation que la municipalité recevra un premier versement de subvention au montant de 8 791\$;

Adoptée

12.3 ORDONNANCE INITIALE, ASBESTOS CORPOSITION LIMITED

QUE la municipalité ait été informée par la firme Raymond Chabot Inc., agissant à titre de contrôleur, qu'une ordonnance initiale a été rendue le 6 mai 2025 par la Cour supérieure du Québec dans le cadre de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, concernant Asbestos Corporation Limited ;

QUE cet avis indique que la débitrice pourrait soumettre un plan d'arrangement ou demander un délai additionnel à la Cour pour le faire et que les documents pertinents sont rendus disponibles au public sur le site Internet du contrôleur;

Adoptée

2025-07-4835

12.4 DEMANDE DE PARTENARIAT – MARCHÉ DE NOËL DE LA CABANE

ATTENDU QUE le comité organisateur du Marché de Noël de la Cabane prévoit la tenue de sa 6e édition les 15 et 16 novembre 2025, un événement reconnu pour son succès croissant et sa contribution significative à l'économie locale;

ATTENDU QUE l'événement attire annuellement près de 4 000 visiteurs provenant de diverses régions du Québec et que plus de 50 exposants sont déjà inscrits pour cette édition 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus reconnaît l'importance de cet événement pour la vitalité communautaire et le développement économique local;

ATTENDU QUE le comité a sollicité la collaboration de la municipalité tant sur le plan logistique que financier et souhaitent poursuivre la collaboration entamée les années précédentes ;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît la valeur communautaire, culturelle et économique de cet événement et souhaite contribuer à sa réussite ;

Il est proposé par M. Valmond Lessard
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus confirme son partenariat avec le comité organisateur du Marché de Noël de la Cabane pour l'édition 2025 ;

QUE la municipalité autorise la fourniture de matériel de signalisation municipal disponible et offre son appui pour l'installation de celui-ci à compter du vendredi 14 novembre 2025.

Adoptée

12.5 BILAN INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS

Le maire fait la lecture du bilan incendie et premiers répondants.

13. VOIRIE

Aucun sujet n'a été discuté

14. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun sujet n'a été discuté

15. COMPTE RENDU DES COMITÉS

➤ SENTIER DES MINEURS

M. François Paré, membre du comité au sentier des mineurs, nous informe que, lui et M. Jason Nadeau ont fait l'ajout de clôture au sentier afin de mieux diriger les gens au bon endroit dès l'entrée. L'ajout d'éclairage au gazébo près de l'entrée a également été fait. Le tout dans le but de valoriser l'accueil visuel et ainsi créer une entrée plus accueillante.

➤ FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Quelques mots sont prononcés par M. François Paré afin de nous mettre à jour sur ce dossier dont le cheminement est plutôt irrégulier.

➤ ÉOLIENNES

M. Valmond Lessard, représentant au comité des éoliennes, nous indique avoir participé à une rencontre visant à préparer les prochaines rencontres notamment en déterminant les points et questions qui pourraient y être abordés.

16. DIVERS

Aucun sujet n'a été discuté

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont eu l'opportunité de poser leurs questions.

Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2025-07-4836

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller M. Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

(Signé)

Guy Roy
Maire

(Signé)

Émilie Gagné
Directrice générale et greffière
trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes : 2025-07-4828, 4830, 4832, 4833 et 4834.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».